

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. André GERVAIS	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Protection de la nappe de Dijon Sud. Convention de financement de l'animation de l'Inter CLE Vouge / Ouche et des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Inter CLE et portées dans le cadre du contrat de nappe - Années 2016-2017

L'Inter CLE a été créée le 16 février 2009, date de la signature de la première convention de financement des 6 organismes membres, à savoir le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) et le Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO), la Communauté Urbaine du Grand Dijon, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, ainsi que l'EPTB Saône et Doubs

Cette commission inter-bassins entre les Commissions Locales de l'Eau (CLE) de l'Ouche et de la Vouge, a été créée à l'initiative du comité de bassin Rhône Méditerranée, dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réservoir d'eau souterraine le plus abondant du territoire de l'agglomération dijonnaise (18 millions de mètres cubes estimés).

Ainsi, du fait de sa qualité dégradée, les trois collectivités portant la compétence eau potable ont chacune été contrainte de mettre en place des systèmes de traitement de l'eau brute avant distribution aux abonnés.

Les six organismes composant l'Inter CLE se sont engagés à mettre en œuvre une politique de restauration de la qualité de la nappe de Dijon Sud afin de respecter les objectifs de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette politique s'est notamment concrétisée par la signature le 19 mai 2016 d'un contrat de nappe 2016-2021, et dont l'Inter CLE est chargée d'animer le programme d'actions.

Il convient aujourd'hui d'établir une première convention de financement permettant la réalisation des actions 2016-2017, les actions ayant été priorisées en trois phases : 2016-2017, 2018-2019 et 2020-2021.

Cette convention est établie dans la continuité des principes appliqués jusqu'alors, à savoir que les reliquats après subventions des financements des actions soient également répartis entre les six organismes précédemment cités, la gestion administrative et juridique étant assurée par le SBV.

Ainsi, la participation, par structure, est estimée à un montant maximum de 8 680 €.

Il est proposé de signer cette nouvelle convention de participation financière entre les six collectivités préalablement au démarrage des actions pour la période 2016-2017.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de financer** à concurrence de 20% aux dépenses de réalisation des actions pour lesquels l'Inter CLE est maître d'ouvrage du contrat de la Nappe de Dijon Sud dont le Grand Dijon est signataire et acteur majeur,
- **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à signer la convention de financement qui s'y rapporte, en partenariat avec les cinq autres organismes porteurs que sont la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat du Bassin de l'Ouche et l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.
- **d'autoriser** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, et autres financeurs potentiels pour les actions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0